



Pension alimentaire revaluer

Par **vivier caro**, le **06/06/2017** à **20:17**

bonjour

j ai la garde de mon fils et touche une pension alimentaire

je viens de demenagera 60 km de mon domicile et mon fils ne veut pas me suivre et prefere aller chez son père

mon ex veut retourner au tribunal pour changer la garde et que je lui donne une pension alimentaire

mon ex na pas revaluer la pension vu de son embauche depuis 2013

es ce necessaire vu que mon fils va avoir 18 ans en aout et qu il touche l anpe et moi je continue a lui payer son assurance de moto

Par **Visiteur**, le **06/06/2017** à **20:29**

bsr,

Son assurance de moto peut effectivement être un élément de la pension.

C'est bien au Jaf d'évaluer l'aspect financier et le sens comme le montant de l'aide à lui verser, directement à partir de ses 18 ans car lorsque l'enfant devient majeur et s'il ne vit plus chez son parent, le juge peut décider que la pension alimentaire lui soit versée directement en tout ou partie.